



KPMG S.A.
Le Mirabeau
4, quai d'Arenc
Boulevard Jacques Saadé
F-13002 Marseille



C2C MEDITERRANEE S.A.R.L.
5 cours Jean Ballard
13001 Marseille

La Provence S.A.S.

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Décisions de l'Associé unique du 29 décembre 2025 - Troisième décision

La Provence S.A.S.

19 rue Henri Barbusse - 13001 Marseille

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Headquarters:
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

C2C Méditerranée SARL
Société de commissariat aux comptes
Siège social : 5 cours Jean Ballard
13001 Marseille
Capital social : 80 000 €
518 271 739 RCS Marseille



KPMG S.A.
Le Mirabeau
4, quai d'Arenç
Boulevard Jacques Saadé
F-13002 Marseille



C2C MEDITERRANEE S.A.R.L.
5 cours Jean Ballard
13001 Marseille

La Provence S.A.S.

19 rue Henri Barbusse - 13001 Marseille

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Décisions de l'Associé unique du 29 décembre 2025 - Troisième décision

A l'Associé unique de la société La Provence S.A.S.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société La Provence S.A.S. et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-204 du Code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Cette opération vise à permettre la reconstitution des capitaux propres de votre société à un montant au moins égal à la moitié du capital social de votre société.

Cette réduction de capital interviendrait sous condition suspensive de la réalisation préalable d'une augmentation de capital en numéraire d'un montant total de 45.158.784 euros, réalisée par élévation de la valeur nominale des actions et intégralement libérée, notamment par compensation avec des créances liquides et exigibles détenues sur votre société par l'Associé unique.

Après réalisation de ces opérations, le capital de votre société s'élèvera ainsi à 3.643.200 euros.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital ne ramène pas en définitive le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de votre société de 48.801.984 euros à 3.643.200 euros.



En application de la loi, nous vous signalons que le présent rapport n'a pu être mis à la disposition de l'Associé unique dans le délai prescrit par l'article R.225-150 du code de commerce. Le rapport du Président nous étant parvenu tardivement.

Marseille, le 24 décembre 2025

KPMG S.A.

C2C MEDITERRANEE S.A.R.L.



Loïc Herrmann
Associé

Aurélie Kadoch
Associée